

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE**

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Paule, tenue le lundi, 13 janvier de l'an deux mille vingt (13/01/2020) à dix-neuf heure trente, à la salle du conseil de l'Édifice Municipal.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Pierre Dugré
MM. les conseillers	Urbain Bérubé Réginald Lizotte Claude Vaillancourt
Mmes les conseillères	Chantal Leclerc Mylaine Bégin Suzanne Vinet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Mélissa Levasseur
--	-------------------

CONSTATATION DU QUORUM sous la présidence du maire, monsieur Pierre Dugré. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur, est également présente et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Pierre Dugré ouvre la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-01.001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, comme préparé et lu, en laissant le point « Varia » ouvert.

2020-01.002

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

2020-01.003

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2019

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019.

2020-01.004

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2019

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mélissa Levasseur dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019 et demande simultanément la dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu une copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019.

2020-01.005

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, Madame Chantal Leclerc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'entériner la liste suggérée des paiements automatique datée du 19 décembre 2019 par chèque pour un montant de **16,322.11\$**. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4042 à 4052**.

D'approuver la liste suggérée des paiements automatique au 13 janvier 2020 par chèque pour un montant de **262,243.14\$**. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de **4054 à 4067**.

PRÉLÈVEMENTS – FOURNISSEURS – ACCÈSD DESJARDINS				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Bell	TV Satellite décembre et Installation	Oui	Oui	153.96\$
Bouffard Sanitaire	Collecte de janvier	Oui	Oui	1,712.02\$
	Compensation nov.	Oui	Oui	123.17\$
Hydro Québec	Éclairage public	Oui	Oui	478.13\$
Revenu Québec	Remises (oct. Nov. Déc)	Oui	Oui	6,532.80\$
Raymond Chabot Grant Thornton	État financier 2019 – facturation progressive	Oui	Oui	2,299.51\$
ARC	Retenu à la source de décembre	Oui	Oui	1,593.40\$
Telus Québec	Téléphonie	Oui	Oui	305.28\$

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 9 janvier 2020, pour un montant de **13,198.27\$**.

PRÉLÈVEMENTS – FOURNISSEURS – ACCÈSD DESJARDINS				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Bouffard Sanitaire	Collecte de septembre	Oui	Oui	1,686.72\$
Hydro Québec	Éclairage public	Oui	Oui	462.73\$
ARC	Retenu à la source de novembre	Oui	Oui	926.78\$
Visa affaire	Timbres (103.48\$) Brunch budget 2020 (84.46\$) Calendrier (227.55\$) Caméra (119.85\$) Poste prioritaire (35.76\$)	Oui	Oui	571.10\$

D'approuver la liste des prélèvements à payer selon les fournisseurs inscrits à AccèsD Desjardins, au 19 décembre 2019, pour un montant de **3,647.33\$**.

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES – ÉCRITURES COMPTABLES				
Fournisseur	Détail	Autorisé	Payé	Montant
Banque Montréal	Frais SPC	Oui	Oui	28.74\$
Desjardins	Frais SPC	Oui	Oui	15.00\$
	Frais fixes d'utilisation	Oui	Oui	34.50\$
	Intérêt – emprunt temporaire	Oui	Oui	94.48\$
Visa Desjardins	Marge de crédit	Oui	Oui	17.00\$

D'approuver les prélèvements automatiques d'un montant de **189.72\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

SALAIRES NETS			
Détail	Autorisé	Payé	Montant
5 décembre 2019	Oui	Oui	4,980.03\$
19 décembre 2019	Oui	Oui	5,420.95\$
2 janvier 2020	Oui	Oui	5,945.93\$

D'approuver les salaires nets payés du mois de novembre d'un montant de **16,345.91\$** comptabilisés par des écritures comptables au journal général.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Paule, représentant un total de **295,624.37\$**.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Mélissa Levasseur, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-01.006

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 391-19, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION ».

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par les conseillers messieurs Urbain Bérubé et Réginald Lizotte, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019, suite au dépôt du règlement par la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélissa Levasseur;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux jours ouvrables avant la présente séance, et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 391-19, intitulé « Règlement fixant les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020 et les conditions de leur perception ».

DE déposer le règlement numéro 391-19 dans le Livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Paule, à la mairie, au 102, rue Banville, Sainte-Paule, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

2020-01.007

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver l'envoi du document explicatif préparé par la directrice générale, madame Mélissa Levasseur, avec les comptes de taxes foncières de l'année 2020, tel que demandé à l'article 957 du Code municipal.

2020-01.008

RENOUVELLEMENT ADMQ ET OPTION ASSURANCE 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement des frais de renouvellement, à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec, pour l'année 2020 de 477 \$ plus taxes et la protection d'assurance cautionnement et frais juridique pour un coût de 375 \$ taxes incluses, pour la directrice générale et secrétaire-trésorière madame Mélissa Levasseur.

2020-01.009

PROCESSUS EN RECOUVREMENT DES SOMMES DUES – MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT les 4 avis de rappel transmis au cours du processus de recouvrement des sommes dues à la municipalité, selon à résolution 2018-09-182;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE transmettre les mises en demeure pour les 3 contribuables concernés et sans entente de paiement, avertissant, qu'ils ont jusqu'au 28 janvier 2020 pour acquitter les sommes dues, ou prendre une entente écrite, et ainsi se faire enlever de la liste (État) des personnes endettées;

DE déposer cet état à la séance de travail du conseil du 28 janvier 2020 et approuvé, s'il y a lieu, à la séance ordinaire du 3 février 2020.

2020-01.010

AUTORISATION DU CERTIFICAT DE PAIEMENT #3 DATÉ DU 19 décembre 2019

Il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement # 3 de 118,048.65\$ tel qu'autorisé par technologue en architecture, monsieur Pierre-Olivier Boucher, pour un pourcentage de 53% des travaux réalisés.

2020-01.011

AUTORISATION DU DÉCOMPTE #1 ET LA LIBÉRATION PROVISOIRE CONCERNANT LES TRAVAUX TECQ 2014-2019- 53-2-0840-19-02 – PONCEAU ET RECHARGEMENT GRANULAIRE – CHEMIN LAC-DU-PORTAGE OUEST ET BANVILLE

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réginald Lizotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le paiement du décompte # 1 de 104,818.95\$ et la libération provisoire de 5,823.28\$ tel qu'approuvé par l'ingénieur, monsieur Marc Lussier.

2020-01.012

DIRECTIVE A-08 CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER EXTÉRIEUR DU REZ-CHAUSSÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Mylaine Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la soumission A-08 en lien avec la directive DDM A-08 au coût de 2,207.41\$ taxes incluses pour les travaux imprévus aux plans et devis :

- 1- Prévoir la construction d'un nouveau palier en bois traité et d'un escalier en bois traité en remplacement de l'escalier en bois existant qui a été retiré du chantier.
- 2- Prévoir une dalle de béton au bas de l'escalier, 6po d'épais avec treillis d'armature et 6po de concassé 0-3/4 sous la dalle, compacté à 95% du Proctor modifié. Prévoir une pente de 2% min.
- 3- Prévoir l'ajustement du coût par le sous-traitant en métaux ouvrés pour le prolongement de la main courante.

2020-01.013

DIRECTIVE A-09 CONCERNANT L'INSTALLATION D'UN PLAFOND SUSPENDU DANS LE CORRIDOR S-006

Il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la soumission A-09 en lien avec la directive DDM A-09 au coût de 3,633.61\$ taxes incluses pour les travaux imprévus aux plans et devis :

- 1- Prévoir l'ajout d'un plafond suspendu dans le corridor S-006. Utiliser une tuile acoustique telle que *Cortega suspendu5 carré* de dimension 24po x 48po avec le système de suspension *Prelude XL 15/16* de couleur blanc. Installer le plafond suspendu le plus haut possible.

2020-01.014

SÉCURITÉ DES OPÉRATEURS – CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS- GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ DANGEREUSE – RUE DE L'ÉGLISE.

CONSIDÉRANT QU'aucune action n'a été entreprise par le MTQ pour corriger la problématique soulevée par la Municipalité de Sainte-Paule dans sa résolution numéro 2019-11.301 adopté à la séance du conseil municipal du 4 novembre 2019, concernant les glissières de sécurités installées sur la route collectrice à l'automne 2019;

CONSIDÉRANT la glissière de sécurité installée sur la rue l'église en montant vers le village de Sainte-Paule, direction Sayabec, est la plus dangereuse pour le déneigement du réseau, puisque le camion de déneigement doit déporter de sa voie de plus de 2 pieds, a cette portion de route, et met par le fait même, la sécurité des opérateurs et des usagers en danger, quand un camion lourd emprunte la voie du sens opposé, puisque la vision est nul pour l'opérateur de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Mylène Bégin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QU'il est de la responsabilité de la municipalité de Sainte Paule de s'assurer que ses employée travaillent dans un milieu sécuritaire et que présentement ce n'est pas le cas lors du déneigement.

QUE le conseil municipal demande au MTQ d'allumer les lumières clignotantes pour l'interdiction des véhicules lourds en tout temps lorsqu'il y a du déneigement et ce tant et aussi longtemps que la situation ne sera pas corrigée.

QUE le conseil municipal demande aussi d'enlever complètement la glissière de sécurité sur la portion de la rue de l'église afin de corriger la situation et rendant ainsi le travail des opérateurs et des usagers sécuritaires.

QUE la correction soit fait d'ici 15 jours, soit jusqu'au 24 janvier 2020.

2020-01.015

DEMANDE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES POUR 2020

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la Municipalité à souscrire une protection pour les travailleurs bénévoles auprès de la CNESST, pour l'année 2020, couvrant tous les travailleurs bénévoles de la municipalité.

2020-01.016

SOUTIEN ET APPROBATION – RÉSERVATION DE SECTEURS POUR LA PRODUCTION ACÉRIQUE

CONSIDÉRANT la Corporation de développement de Sainte-Paule, de concert avec Gestion Famille G. Ouellet Inc. est à préparer un projet de culture et d'exploitation d'érablières sur les terres publiques intramunicipales de Sainte-Paule;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Urbain Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'approuver et soutenir la demande de la Corporation de développement de Sainte-Paule à la MRC de la Matanie, afin d'appliquer un moratoire de deux ans sur l'émission de tout nouveau « Permis de culture et d'exploitation d'une érablière dans la forêt du domaine public » pour permettre leur permettre avec Gestion Famille G. Ouellet Inc. de monter un dossier de production acéricole sur les TPI de Sainte-Paule.

2020-01.017

RÉFORME DE LA FISCALITÉ AGRICOLE LE PROJET DE LOI N° 48

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Vaillancourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Sainte-Paule:

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre régionale, Mme Maryse Malenfant, au député m. Pascal Bérubé, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

2020.01.018

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Suzanne Vinet, et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

DE lever la séance à 19h59.

Je Pierre Dugré, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Pierre Dugré
Maire